



La section académique du SNES-FSU

aux

assistants d'éducation de l'académie.

Cher(e)s collègues,

Vous avez sans-doute pu le constater, la situation des AED, déjà difficile, se détériore encore à cette rentrée. Le nombre de contrats dans les établissements diminue, accentuant la précarité.

Le rôle et la place des missions d'AED dans les établissements méritent mieux que d'en faire un « petit boulot » sur un siège éjectable qui chaque année menace de se déclencher avec le non-renouvellement du contrat.

Le SNES porte des revendications fortes pour les AED : allonger la durée des contrats, reporter de 6 à 8 ans la durée possible d'exercice, permettre une meilleure articulation avec la poursuite des études et les formations professionnelles, intégrer les AED dans la nouvelle loi prévoyant des possibilités de titularisation.

- **Le SNES a besoin de continuer à faire vivre ces revendications. Pour cela, la participation de chacun est nécessaire.**
- **Ne pas rester isolé est aussi une nécessité pour chacun, pour connaître ses droits et être en mesure de les faire respecter.**

le SNES-FSU organise trois réunions, sous forme de stages de formation syndicale.

Au-delà d'un simple rappel de nos droits, ces réunions se veulent aussi des moments de rencontre entre assistants d'éducation et de réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre localement pour faire valoir nos droits et obtenir des avancées sur nos conditions de travail.

LE MANS	ANGERS	NANTES
mercredi 14 novembre 2012 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h maison des associations place Stalingrad	mardi 20 novembre 2012 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h Bourse du travail place Imbach	mercredi 21 novembre 2012 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h FSU / Maison des syndicats place de la gare de l'État

- Les collègues de service ce jour-là peuvent solliciter une autorisation d'absence (sans rattrapage des heures non effectuées). *Modèle à déposer un mois avant le stage ci-dessous. (pour la réunion du Mans, un dépôt le 15 ou le 16 ne doit pas poser de problème.)*
- Le SNES prend en charge les frais de déplacement pour ses syndiqués (privilégier le train ou le co-voiturage et conserver les justificatifs).
- De plus, afin de faciliter l'organisation de cette réunion, nous vous remercions de nous informer de votre participation par téléphone : 02 40 73 52 38 ou par courriel : aed@nantes.snes.edu

François Carlach,
représentant SNES-FSU à la CCP des AED de l'académie de Nantes

Modèle de demande d'autorisation d'absence à compléter et à déposer auprès du chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage

X- - - - -
Nom, prénom : _____
Grade et fonction : _____
établissement : _____

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nantes
S/c de (nom et fonction du chef d'établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 (art. 2), portant statut des agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le _____ pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à _____.

Il est organisé par la **F.S.U** sous l'égide du **Centre National de Formation Syndicale de la Fédération Syndicale Unitaire**, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 30 janvier 2009).

Date et signature,